

ENTREPRISES

Charte des Acteurs Engagés pour la Transition Ecologique

GRAND POITIERS
communauté urbaine



ENGAGÉS POUR
LA **TRANSITION**
ÉCOLOGIQUE

Parce que notre futur se joue ici et maintenant et qu'il y a urgence à agir face au changement climatique, Grand Poitiers et les acteurs du territoire se mobilisent autour d'un objectif commun : **relever le défi de la transition écologique**.

Pour permettre à tous les acteurs de se saisir de ce défi, Grand Poitiers propose le dispositif *Acteurs Engagés pour la transition écologique*. Celui-ci a pour ambition de **faciliter**, **stimuler** et **promouvoir** la transition écologique des entreprises, associations, établissements publics.

Niveau 1 : S'auto-évaluer pour connaître ses axes de progrès (ouverts aux entreprises, associations et établissements publics)

Grand Poitiers met à disposition de tous les acteurs un **outil gratuit d'auto-évaluation** de leur maturité vis-à-vis de la transition écologique. Il permet de se **positionner**, d'**évaluer les marges de progression** et d'**accéder aux ressources existantes** pour y parvenir.

Niveau 2 : S'engager à travers la charte et faire vivre le réseau des acteurs engagés (dédié aux entreprises en 2023)

Parce que le défi de la transition écologique requiert une démarche concrète de progrès, Grand Poitiers crée la charte *Acteurs Engagés pour la transition écologique*. Co-construite avec un panel d'acteurs, cette charte formalise les **engagements réciproques** de Grand Poitiers et des signataires.

Parce que l'ambition est d'accélérer la transition et d'**engager le maximum d'acteurs**, la charte est ouverte à toutes les entreprises du territoire, quel que soit leur niveau vis-à-vis de la transition écologique. En ce sens, cette charte n'est pas un label : elle témoigne du **volontarisme** de ses signataires et pose les bonnes pratiques pour que tous puissent avancer. Elle n'est pas non plus un simple accord de principe : en la signant, les membres s'engagent à mener des actions concrètes et bénéficient de l'identité visuelle du dispositif. Ils rejoignent également le réseau des *Acteurs Engagés pour la transition écologique*, qu'ils font vivre et progresser.

Pour initier l'engagement de la structure :

- Identifier et pérenniser au sein de la structure un **réfèrent interne** du dispositif "Acteurs Engagés pour la transition écologique", également interlocuteur de Grand Poitiers sur le sujet.
- Réaliser l'**auto-évaluation** de la structure **une fois par an** via l'outil dédié fourni par Grand Poitiers pour poursuivre la dynamique **d'amélioration continue** de la structure.
- Répondre de **manière transparente** à l'auto-évaluation.

Pour réussir la transition écologique de la structure :

- **Progresser, au-delà des obligations réglementaires**, dans les différents domaines de la **transition écologique** au regard des résultats obtenus sur l'auto-évaluation et en mobilisant les ressources / contacts disponibles.
- Définir et mettre en œuvre **un plan d'actions opérationnel et des ressources associées**.
- Mettre en place des **indicateurs** et les suivre afin de **mesurer l'impact** des actions.
- **Mobiliser l'ensemble des équipes** dans la transition écologique de la structure.

Pour favoriser la progression de tous :

- **Communiquer** en interne sur les bonnes pratiques à adopter et les actions menées par la structure.
- **Partager** ses retours d'expérience via l'outil d'auto-évaluation et/ou lors d'événements et sollicitations spécifiques.
- **Être ressource** pour les autres acteurs via le partage d'outils, de méthodes, etc.
- **Participer** dans la mesure du possible aux événements de la démarche *Engagés pour la transition écologique* : séminaires, webinaires, ateliers, tables rondes...

Pour être exemplaire :

- **Évaluer** chaque année ses performances environnementales via le Label Territoire Engagé pour la Transition Écologique et la mise à jour de son Bilan d'émissions de gaz à effet de serre
- **Maintenir une démarche d'amélioration continue** de ses performances environnementales.
- **Entretenir** une dynamique d'échanges avec les autres acteurs publics pour définir les bonnes solutions, partager les bonnes pratiques.
- **Rendre visible** la politique et le plan d'action de Grand Poitiers sur ces sujets.

Pour stimuler la transition écologique de tous les professionnels sur le territoire :

- **Proposer un outil - gratuit et accessible à tous les professionnels du territoire - d'auto-évaluation** de la maturité en matière de transition écologique de leur structure.
- **Harmoniser, rendre accessible et actualiser** les **informations sur les offres et dispositifs d'aide à la transition écologique** proposés par la collectivité et ses partenaires aux professionnels du territoire
- **Mobiliser** l'écosystème des acteurs de l'accompagnement, afin d'améliorer la réponse aux besoins des acteurs socio-économiques du territoire en matière de transition écologique.
- Renforcer dans la commande publique les exigences en matière de transition écologique des entreprises

Pour promouvoir les acteurs engagés et leurs actions :

- **Valoriser et promouvoir** les **actions et l'innovation** des "acteurs engagés dans la transition écologique", notamment :
 - en mettant en valeur les structures signataires sur son site internet
 - en communiquant dans ses différents médias sur les acteurs engagés (portraits, événements...)
- **Animer un espace d'échanges** entre les acteurs engagés pour faciliter le **partage d'expérience entre pairs** (organisation d'évènements, ...).
- **Mettre à disposition des outils de communication à l'image du dispositif** permettant aux acteurs signataires de la charte de valoriser leurs actions

L'adhésion à la charte des Acteurs Engagés pour la transition écologique avec Grand Poitiers est ouverte à toutes les entreprises situées sur le territoire de Grand Poitiers qui souhaitent s'engager, sous réserve de respecter les modalités suivantes.

- **L'adhésion à la charte** est décidée au niveau de la Direction de la structure.
- **L'adhésion à la charte est gratuite, valable pour une période d'un an, à reconduction tacite**, sous réserve **d'actualisation annuelle** par la structure de son **auto-évaluation** et de son **plan d'action**.
- **Grand Poitiers publie annuellement la liste des structures** signataires sur son site internet.
- **Grand Poitiers se réserve le droit de vérifier le respect des engagements** par les structures signataires de la charte et de réaliser des **évaluations de suivi du plan d'action** : celles-ci s'engagent à apporter les éléments demandés dans ce cadre.
- Pour les **structures multi-sites**, les engagements et l'auto-évaluation s'appliquent *a minima* à l'ensemble des sites installés sur le **territoire de Grand Poitiers**.
- Pour pouvoir utiliser les **outils de communication** fournis par Grand Poitiers afin de valoriser leur engagement (logotype, supports), les structures signataires doivent :
 - respecter les dispositions de la charte des acteurs engagés ;
 - respecter la charte graphique et le guide d'appropriation de l'identité visuelle.
- Grand Poitiers se réserve le droit **d'exclure certaines structures du réseau** et de leur retirer le droit d'utilisation du visuel "Engagés pour la transition écologique" dans les cas suivants :
 - structure ayant fait l'objet d'une condamnation
 - non respect des lois et règlements en vigueur
 - **non-respect des engagements** pris par la signature de cette charte ;
 - refus / non réponse à une demande de justificatifs ;
 - atteinte manifeste à l'image du dispositif par des communications ou des actions qui seraient contraires à la transition écologique.
- Les signataires autorisent **l'utilisation de leur image** et **propos** dans les différents outils de communication déployés par Grand Poitiers.

Le

Pour Grand Poitiers Communauté Urbaine

La Présidente,

Pour l'entreprise X,

Le Président,